



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Vie chère en outre-mer

Question au Gouvernement n° 200

[Texte de la question](#)

VIE CHÈRE EN OUTRE-MER

Mme la présidente . La parole est à Mme Émeline K/Bidi.

Mme Émeline K/Bidi . Monsieur le ministre des outre-mer, alors que les fêtes de fin d'année approchent, les familles ultramarines se trouvent étranglées par le coût de la vie, douze mois par an. Chez moi, à La Réunion, le coût des produits alimentaires est 37 % plus élevé que dans l'Hexagone et le taux de chômage – qui s'élève à 18 % – deux fois plus important. C'est la double peine : voilà ce que signifie la vie chère que doivent affronter les Réunionnais.

Depuis quelques semaines, notre quotidien est devenu votre actualité. La lutte entamée par les Martiniquais vous a forcé à agir et à consentir quelques annonces, à défaut de grande révolution. Vous vouliez vous contenter d'un comité interministériel mais, sous la pression des manifestations, vous avez finalement annoncé une exonération de la TVA sur les produits de première nécessité. La mesure, insuffisante, laisse pendante plusieurs questions. Lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2025, le gouvernement a introduit par voie d'amendement une différence de traitement entre la Martinique et la Guadeloupe d'une part, La Réunion d'autre part, s'agissant de la liste des produits de première nécessité soumis à l'exonération de la TVA. Cette liste sera-t-elle moins avantageuse pour les Réunionnaises et les Réunionnais ?

Par ailleurs, exonération ne signifiant pas nécessairement suppression, pouvez-vous confirmer que le taux de la TVA sur les produits de première nécessité sera bien abaissé à zéro ? Quand cette exonération sera-t-elle effective ? Pouvez-vous vous engager à ce qu'elle le soit dès le 1er janvier 2025 ? Il y a urgence ! Le gouvernement a-t-il prévu des mécanismes afin qu'elle ne se perde pas dans les poches des distributeurs ?

Enfin, concernant l'augmentation de la taxe de solidarité sur les billets d'avion, dont les outre-mer ont pu être exonérés grâce à un amendement salvateur adopté à l'Assemblée, confirmez-vous qu'elle ne s'appliquera pas aux vols à destination et en provenance des outre-mer ? Nous n'attendons pas de cadeaux au pied du sapin, mais des réponses claires à ces questions simples. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.*
– M. Gérard Leseul applaudit aussi.)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre des outre-mer.

M. François-Noël Buffet, ministre des outre-mer . Vous l'aurez noté, je ne suis pas le père Noël, mais nous avons parfaitement conscience de la situation. L'accord pour lutter contre la vie chère qui vient d'être trouvé en Martinique a permis de mettre l'ensemble des acteurs autour de la table : 6 000 produits, couvrant soixante-neuf familles de produits, verront leur prix baisser de 20 % le 1er janvier. Vous avez rappelé que le projet de loi de finances pour 2025 prévoit que le taux de la TVA pourra être ajusté pour la Martinique et pour La Réunion ; des

mesures pourront donc être prises le moment venu si elles se révèlent nécessaires.

Au-delà des difficultés immédiates, nous allons rapidement lancer un travail approfondi sur la vie chère, au sens large, dans l'ensemble des territoires ultramarins, qui connaissent des situations différentes. Je l'ai dit publiquement et je le redis devant la représentation nationale : nous devons aborder avec vérité l'ensemble des problèmes, de façon à tordre le cou à ce qui est faux et à tenir compte de ce qui est vrai ; nous pourrons ainsi procéder aux ajustements nécessaires et trouver une solution pérenne.

Enfin, s'agissant des transports aériens, nous nous sommes engagés à ce que les publics particuliers – en Martinique et ailleurs –, qui bénéficient de réductions, obtiennent une compensation en cas d'augmentation de la TSBA. L'examen du texte par le Parlement est en cours.

Mme la présidente . La parole est à Mme Émeline K/Bidi.

Mme Émeline K/Bidi . Vous n'avez pas répondu à toutes les questions,...

M. François-Noël Buffet, ministre . Je n'ai que deux minutes !

M. Pierre Cordier . Il faudra lui faire un courrier !

Mme Émeline K/Bidinotamment concernant les mécanismes régulateurs : où ira l'argent, dans la poche des distributeurs ou dans celle des consommateurs ? Je suis particulièrement inquiète et je me permets de vous mettre en garde : les Réunionnais ne sont ni dociles ni résignés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR et sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et SOC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Émeline K/Bidi](#)

Circonscription : Réunion (4^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 200

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 21 novembre 2024